

## Concours de photographies « L'Esprit des Lieux » : règlement

### Article 1 : Organisation

L'association In Situ organise un concours de photographies sur le thème « L'Esprit des Lieux ». Les photographies seront jugées par un jury de photographes professionnels. Le jury sélectionnera les photographies qu'il considérera comme les meilleures et ces dernières feront l'objet d'une exposition d'une durée d'une semaine au sein de Sciences Po. Le jury désignera en outre une photographie qui se verra attribué le Prix du Jury. Un second prix, Prix du Public, sera attribué par vote à une photographie parmi celles exposées.

### Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de photographies (noir et blanc ou couleur) en format numérique. Il est recommandé d'envoyer les clichés dans une qualité suffisante pour un agrandissement (de préférence 300 dpi).

### Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à tous.

### Article 4 : Modalités de participation

La participation requiert l'envoi des documents suivants :

1. Un email précisant les nom et prénom du candidat à l'adresse [lespritdeslieux2017@gmail.com](mailto:lespritdeslieux2017@gmail.com)
2. La ou les photographie(s) au nombre maximum de 2, en pièce jointe de l'adresse mail citée précédemment.
  - ⇒ Noir et blanc ou couleur.
  - ⇒ Chaque photographie doit comporter un titre indiqué dans le corps de l'email, ou de préférence par le nom du fichier correspondant.
  - ⇒ La qualité et la résolution de la photographie sont déterminantes et doivent pouvoir soutenir un agrandissement. Il s'agit donc de privilégier les hautes résolutions, de préférence 300 dpi.
  - ⇒ En cas de dépassement de la taille limite autorisée par la messagerie, un envoi de fichiers via une plateforme est autorisé (WeTransfer, Drive).

Un mail de confirmation viendra informer les candidats de la bonne réception de leurs photographies. En cas de non réception d'un accusé de participation dans un délai d'une semaine après le dépôt de la candidature, les participants se doivent de contacter les organisateurs du concours.

La date de clôture des inscriptions et de l'envoi des photographies est fixée au 17 février 2017 à 23h59.

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Tout participant s'engage à faire parvenir à In Situ une photographie dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours. Tout plagiat décelé mettra immédiatement fin à la participation au concours du participant concerné.

Au cas où le concours de photographies d'In Situ récompenserait l'œuvre dont le participant n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant en engageant des poursuites.

Les photographies ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Toute candidature non conforme ou arrivée hors délai sera rejetée.